

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

VIGNETTE AUTOROUTIÈRE : pas pour les bus ni les autocars

À partir du 1^{er} mai prochain, les Belges et les étrangers devront être en possession d'une vignette autoroutière pour circuler sur les autoroutes et les voies régionales de notre pays. La vignette s'appliquera à l'ensemble des véhicules jusqu'à 3,5 tonnes. Ce ne sera donc pas le cas des bus et des autocars. Il convient de noter que l'Europe doit encore se prononcer en la matière : Ce sont des projets de textes. **Reste à savoir, donc, si la réforme sera adoptée.** (Source : VRT NWS)



CONTRÔLE TECHNIQUE EN FLANDRE : passage désormais à la périodicité annuelle

Excellente nouvelle : à la demande de notre fédération, le gouvernement flamand a approuvé définitivement la réforme du contrôle technique. Cela signifie qu'à **partir du 1^{er} septembre**, la fréquence de contrôle pour les autobus et les autocars sera portée à un an au lieu de trois ou six mois actuellement.

« Nous sommes vraiment heureux que la ministre De Ridder rectifie cette anomalie. Fini les heures de file au contrôle technique jusqu'à 4 fois par an. Cette réforme contribuera à la réussite de notre lutte contre la pénurie de chauffeurs », indique notre CEO Pieter Van Bastelaere.

La FBAA poursuivra ses actions afin que cette modification soit également mise en oeuvre en Wallonie.

FLEXI-JOBS : réforme depuis le 1er juillet

Des dispositions sur les flexi-jobs ont été modifiées depuis le 1^{er} juillet. Nous en avons remis un aperçu à nos membres, dans le cadre d'une [circulaire](#). (Les membres peuvent retrouver cette circulaire sur le site fbaa.be, dans le Centre d'informations, en indiquant leur login.)

Il s'agit principalement des éléments suivants :

- les flexi-jobs sont maintenant possibles dans tous les secteurs

- une personne pensionnée peut, à partir du premier jour de son inscription au cadastre des pensions, exercer un flexi-job auprès d'un *autre* employeur
- une personne pensionnée peut, à partir du trimestre suivant celui de son inscription au cadastre des pensions (T+1), commencer comme flexi-jobiste auprès du *même* employeur que celui chez qui son occupation régulière a pris fin.



Quelles questions se posent les sociétés de bus et d'autocars ?

Découvrez ici les questions les plus
fréquentes

Nouveau 'code fédéral de la voie publique' à partir du 1er juin 2027

Le nouveau 'code fédéral de la voie publique' entrera en vigueur à partir du 1^{er} juin 2027. Les pouvoirs publics, la police, les gestionnaires de voirie, les centres de formation et le secteur disposeront donc de plus de temps pour se préparer à la nouvelle réglementation.

Des adaptations et clarifications seront par ailleurs prévues pour notre secteur.

À la demande de la FBAA, la réglementation relative à la vitesse maximale des autocars avec remorque est clarifiée, de sorte à prévenir toute différence d'interprétation à ce sujet. Les dispositions relatives au devoir d'information en matière de port de la ceinture de sécurité et de responsabilité à cet égard seront également affinées. Enfin, une plus longue période de transition sera prévue pour l'accès automatique des bus scolaires du transport régulier spécialisé aux bandes de bus. Ce délai supplémentaire devra permettre aux gestionnaires de voirie d'installer les panneaux additionnels.



BUSFAN : tables rondes du 13/08 - *rappel*

Comment faire en sorte que davantage de personnes optent pour un voyage organisé en autocar, ou choisissent l'autocar comme moyen de transport pour leur voyage de groupe ?

Nous avons le plaisir d'inviter tous les exploitants d'autocars à deux tables rondes organisées le jeudi 13 août afin de déterminer ensemble comment renforcer encore davantage [Busfan.be](https://busfan.be) et comment promouvoir encore mieux l'autocar.

L'occasion de rassembler les exploitants et de favoriser ainsi le partage d'idées, d'expériences, et d'orienter les développements à venir de Busfan.be. Nous organiserons une table ronde pour les transporteurs et une autre pour les organisateurs de voyages.

➡ [Inscrivez-vous ici](#)



CAR & BUS E-ZINE : quel regard les exploitants de bus posent-ils sur les constructeurs de bus chinois ?

En mai, 13 exploitants de bus et d'autocars sont partis en voyage d'étude en Chine. Le programme a mis l'accent sur les innovations technologiques et électroniques.

➔ [Découvrez les impressions des exploitants](#)

Saviez-vous que ...

votre fédération représente **88 %** de l'ensemble des 14.501 collaborateurs du secteur des bus privés, et la même proportion des 9.525 véhicules relevant de la flotte des exploitants de bus et d'autocars dans notre pays ? En tant que membre, vous faites partie d'une large et solide communauté ! Nous sommes à votre service.



AMSTERDAM : réduction pour le stationnement des autocars électriques

Depuis plusieurs années, Amsterdam mène une politique très forte à l'égard des autocars : les entrepreneurs sont confrontés à des restrictions d'accès, à des zones environnementales et à des règles de stationnement.

L'aspect positif de ces règles est que la préférence de la ville pour les autocars de tourisme zéro émission ne se traduit pas seulement par des règles environnementales plus strictes, mais aussi, en concertation avec le secteur, par des investissements dans des infrastructures de recharge et des tarifs de stationnement réduits pour les autocars électriques.

Les chauffeurs d'autocars de tourisme entièrement électriques bénéficient depuis peu d'une réduction temporaire de 50 % sur le stationnement au **Passenger Terminal Amsterdam (PTA)**. 12 bornes de recharge rapide de 375 kW sont prévues sur le site. Pour améliorer la fluidité, de nouveaux panneaux indiquant les règles locales (zones d'arrêt, arrêt du moteur, etc.) ont été installés au niveau des zones d'arrêt.

[En savoir plus sur les nouveaux panneaux installés aux arrêts](#) (en néerlandais)

Pour les entreprises belges, cette transition ne va pas de soi. Certes, les autocars électriques offrent aujourd'hui des possibilités pour le tourisme intérieur, mais pour les voyages internationaux de plusieurs jours, le champ d'action, les temps de recharge et les infrastructures restent autant de défis à relever.

Forte hausse des prix d'hôtels à prévoir

Amsterdam continue d'[augmenter sa taxe de séjour](#) pour lutter contre le surtourisme. Cette taxe s'élève à 12,5 % du prix de la nuitée (hors tva). À cela s'ajoute par ailleurs l'augmentation nationale de la tva sur l'hébergement, qui passe de 9 % à 21 %. La nouvelle coalition a annoncé son intention de porter la taxe de séjour à



PARIS : la Tour Eiffel modifie la procédure pour les réservations de groupe

À partir du 29 septembre, la Tour Eiffel introduira un [nouveau système de réservation](#) : les groupes de plus de 9 personnes, guide compris, devront réserver leurs billets sur le portail professionnel ticketpro.toureiffel.paris.

Qu'est-ce qui change ?

- La règle qui s'appliquera désormais est celle d'« 1 réservation par créneau ».
- Les tour operators ne pourront donc plus effectuer plusieurs réservations au même moment, pour diviser de gros groupes et les faire entrer ensemble ensuite.
- Il sera donc plus difficile d'accueillir simultanément des groupes plus nombreux pour la visite de la tour, ce qui présentera un impact opérationnel important, surtout durant la haute saison.

Notre-Dame change les conditions applicables aux guides

Depuis le 1^{er} juillet, les visites guidées professionnelles de la cathédrale sont soumises à des règles plus sévères.

[En savoir plus](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

Septembre

08

Réunion provinciale
Flandre orientale

Septembre

09

Comité Fédéral Autocar

Septembre

11

Organe d'Administration CFA

Septembre

17

Commission VRA-BS

Septembre

23

Organe d'Administration FBAA

télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. Voici leurs coordonnées :

- [l'équipe de notre fédération](#)
- [les collaborateurs du Fonds social](#)
- [l'équipe de l'ICB](#)
- [les collaborateurs de FCBO](#)



Copyright © 2026 FBAA, Tous droits réservés.

Vous ne voulez plus recevoir ces e-mails ?
Cliquez ici pour vous désinscrire de cette liste d'envoi.

[Consulter notre politique de confidentialité](#)